



**Tournesol FR est le Partenariat Hubert Curien franco-belge mis en place avec la communauté francophone de Belgique. Il est mis en œuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et en Belgique, par Wallonie-Bruxelles International (WBI) et le Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS).**

**ATTENTION**, il s'agit ici du PHC avec la communauté francophone de Belgique (fédération Wallonie Bruxelles), Le prochain appel à projets avec la communauté flamande sera en 2022.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme **annuel**.

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 27/04/2020**

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations** et la **participation de jeunes chercheurs et doctorants**.

**Tous les domaines scientifiques**, y compris les sciences humaines et sociales, sont concernés par ce programme.

Une **attention particulière** sera portée aux projets dont la thématique est liée à celles qui figurent dans le programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.

### **Conditions d'éligibilité des équipes**

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

**Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme** ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront prioritaires.

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs belges auprès des instances responsables du programme en Fédération Wallonie-Bruxelles sont déclarés recevables. **Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.**

Les noms des porteurs de projet français et belges qui figurent dans les dossiers co-déposés auprès des instances belges et françaises doivent être les mêmes.

## Critères d'évaluation des projets

- Qualité scientifique du projet et des équipes ;
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants ;
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères ;
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet : les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. (les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche).

## Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

## Modalités de fonctionnement

La durée des projets est de **deux années**.

Le **financement** est accordé sur une **base annuelle**, pour deux années consécutives.

Il doit **être impérativement consommé** entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur **la prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Les projets n'ayant engagé aucun crédit au 15 novembre se verront refuser un financement pour une deuxième année.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le **renouvellement** des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- Une **consommation optimale** des financements accordés pour la 1ère année.
- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) et les mobilités effectuées ou à venir.
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés **avant le 15 novembre de la 1ère année** à l'ambassade de France (cf. contact pour le programme ci-dessous).

### Dépenses éligibles

- La somme maximale attribuée à chaque projet est de **1200 euros en 1ère année et en 2ème année**.
- Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française :
  - **Indemnités de séjour : 125 EUR/jour**,
  - **Voyages** : remboursement sur frais réels dans la limite de **400 EUR** par aller-retour

### Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

### Suivi des projets

**Un rapport scientifique et financier final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.**

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

### Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées(rubrique « [FAQ et contact](#) »).

- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **27 avril 2020**
- Réunion du Comité de sélection : **mi-octobre 2020**
- Diffusion des résultats : **début décembre 2020**
- Début des projets : **1er janvier 2021**

## Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

## Contacts pour le programme

### **Pour la partie française**

**M. Maël LE BAIL**

**Ambassade de France**

Attaché de coopération scientifique et universitaire

Service de coopération et d'action culturelle

Ambassade de France en Belgique

Boulevard du Régent 42

B-1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 548 88 71

Mél : [mael.le-bail@diplomatie.gouv.fr](mailto:mael.le-bail@diplomatie.gouv.fr)

### **Pour la gestion de l'appel à propositions**

**Campus France - Gestion PHC**

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 PARIS

Mél : [extranet@campusfrance.org](mailto:extranet@campusfrance.org)

### **Pour le partenaire**

**Madame Alice JOSEPH**

**WBI – Wallonie Bruxelles International**

Relations bilatérales avec la France

2, Place Saintelette

1080 Bruxelles

Tél. : +32(0)2 421 86 11

Mél : [a.joseph@wbi.be](mailto:a.joseph@wbi.be)

**Elisabeth KOKKELKOREN**

**Directrice du Service des Relations Institutionnelles et académiques du F.R.S.-FNRS**

Rue d'Egmont 5

B.1000 Bruxelles

Tél : +32(0)2 504 93 00

Fax : +32(0)2 504 92 79

Mél : [elisabeth.kokkelkoren@frs-fnrs.be](mailto:elisabeth.kokkelkoren@frs-fnrs.be)